

Ce n'est pas la fête des mers

Libération 7 juin 2012 à 21:46

Surpêche, acidification sans précédent... A dix jours du sommet Rio +20, les océans sont au plus mal.

Par LAURE NOUALHAT

Ils recouvrent les deux tiers de la surface de la planète, abritent une diversité exceptionnelle et fournissent des ressources inestimables aux hommes. Ils régulent notre climat et ont un rôle capital dans les cycles biogéochimiques. Pour ces mêmes raisons, les océans sont mal en point. Dans ce monde bleu et silencieux, tous les voyants sont au rouge. Petit tour d'horizon à l'occasion de la Journée mondiale des océans.

Une Indigestion de CO₂

Les océans sont des puits de carbone. Au cours des deux cents dernières années, ils ont absorbé près de la moitié du CO₂ issu de la combustion des carburants fossiles : charbon, gaz naturel, pétrole, soit 120 milliards de tonnes depuis les débuts de l'ère industrielle. *«Conséquence : le pH de ces eaux est aujourd'hui de 8,1, soit une baisse de 0,1 unité au cours du XX^e siècle»,* précise Eric Douville, du laboratoire des sciences du climat et de l'environnement. Chaque jour, 25 millions de tonnes de gaz carbonique se combinent à l'eau de mer. Les émissions de CO₂ poursuivant leur ascension, l'acidification va s'intensifier : au rythme actuel, le pH des eaux de surface océaniques pourrait diminuer, d'ici à la fin du siècle, de 0,3 à 0,5 unité. *«Il s'agirait du pH le plus bas enregistré depuis 300 millions d'années»,* affirme Eric Douville. Un phénomène qui constitue une menace directe pour les coraux, les mollusques, le phytoplancton calcaire, car l'acidification altère le processus de calcification qui leur permet de fabriquer squelettes externes ou coquilles. *«Dans le passé, les espèces avaient réussi à s'adapter parce que le processus d'acidification s'était étalé sur 10 000 ans et ne concernait que 0,1 unité de pH, explique Douville. Impossible de savoir si les écosystèmes marins parviendront à s'adapter à de telles variations en un siècle.»*

Des stocks de poissons massacrés

La pêche a progressé à un rythme infernal au cours des cinquante dernières années, multipliant les prises par cinq. Au niveau mondial, 100 millions de tonnes de poissons sont prélevées chaque année, d'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *«Dans les eaux européennes, un quart des stocks diagnostiqués sont en dehors des limites de sécurité biologique, notamment le thon rouge ou le cabillaud de mer du Nord»,* précise Alain Biseau, responsable des expertises halieutiques à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).

Sauver les ressources sera l'enjeu de la future politique commune des pêches (PCP), qui doit entrer en vigueur en 2013. Au menu : l'interdiction des rejets de pêche en mer, le développement de l'aquaculture et, grande innovation, l'attribution aux pêcheurs d'un quota individuel transférable, qui permettrait aux flottes d'atteindre le rendement maximal durable de tous les stocks en 2015 (pêcher au maximum de 20 à 30% des adultes, selon l'espèce). Tout pêcheur pourra vendre ou exploiter ce droit de pêche.

En vingt ans, l'Union européenne a dépensé 3,5 milliards d'euros pour réduire ses flottes. En vain. *«On a cassé les petits bateaux qui ne faisaient pas de mal aux stocks, pour les remplacer par des bateaux-usines gigantesques»*, analyse Stéphan Beaucher, conseiller de l'ONG Océan 2012. *«La future PCP ne laisse aucune place à la petite pêche ou à la pêche artisanale»*, déplore François Chartier, chargé du dossier à Greenpeace, et qui plaide pour une pêche moins prédatrice. En dix ans, le secteur a perdu 20 000 emplois.

Une Gouvernance aux abonnés absents

Trente ans après la mise en place de la convention des Nations unies sur le droit de la mer, aucun texte ne protège la haute mer. Dans ces zones situées hors de toute juridiction nationale, c'est un peu le Far West, tout le monde se sert et pollue à volonté. *«C'est la loi du premier arrivé, premier servi. N'importe quelle entreprise ou n'importe quel Etat peut prospecter, exploiter ou même breveter le vivant*, explique Céline Mesquida, administrative de France Nature Environnement. *Il y a un vide juridique sur 70% des océans. Le seul principe juridique en vigueur, c'est la liberté.»* De fait, le nombre de brevets déposés sur la vie marine augmente de 10% par an. Créer un protocole, dans la même veine que celui de Kyoto, et imposer des règles, sera un des dossiers sur la table de négociations du sommet Rio +20 qui se tiendra du 20 au 22 juin. Mais ce point oppose les Etats-Unis, le Japon, la Russie, l'Islande et la Norvège, d'un côté, l'Union européenne et le G77 (qui rassemble 132 pays en développement) de l'autre. Et les premiers s'opposent à l'idée même de discuter du sujet...